

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_55  
id. 2496

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE**

L'Assemblée Départementale poursuit son engagement auprès du Mouvement Sportif Tarn-et-Garonnais qui assume, pour plus de 70 000 licenciés, une mission d'intérêt général reconnue de tous.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée Départementale de se prononcer sur ses propositions pour l'exercice 2016.

## **PROPOSITIONS POUR 2016**

Malgré des contraintes financières fortes et au titre de l'article 104 de la loi NOTRe qui stipule que « *Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier* », Monsieur le Président propose à l'Assemblée Départementale de maintenir en 2016 l'accompagnement du Mouvement Sportif **dans sa pluralité**, en gardant comme dénominateur commun les grands axes arrêtés de la politique sportive départementale :

- **le soutien à la pratique du plus grand nombre sur l'ensemble du territoire**, selon des critères définis de manière concertée et organisée, via le Comité Départemental Olympique et Sportif, avec pour but de promouvoir les valeurs du sport, facteur de cohésion et de mixité sociales ;
- **le sport** comme pratique de loisirs, qui est un **droit pour tous les jeunes**, en particulier les plus défavorisés;
- **le sport dans sa dimension éducative** à plusieurs niveaux, à tous les moments du temps scolaire et périscolaire ;
- **le soutien à la promotion du haut niveau**, fer de lance de la pratique sportive et vecteur de communication.

### **1- Sport pour tous**

Pour l'équipement et le fonctionnement des comités sportifs départementaux, clubs uniques, C.D.O.S et autres associations sportives, garants des valeurs du sport et d'une offre harmonieuse pour une pratique diversifiée, Monsieur le Président propose de prévoir les autorisations d'engagement suivantes :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs ..... | <b>284 997 €</b> |
| - acquisition de tenues de sport avec le logo du Conseil Départemental .....        | <b>81 441 €</b>  |

### **2- Loisirs des jeunes**

Monsieur le Président propose, sur la base d'une enveloppe de 22 500 € de reconduire l'opération « **loisirs-été** » **en 2016**, dont l'objectif est de subventionner les associations sportives qui proposent des stages à destination des enfants scolarisés.

Cette opération est aussi proposée aux enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

### **3- Sport scolaire**

A l'occasion de la décision modificative n°2 de 2015, a été approuvée l'enveloppe globale affectée à cette politique pour l'année scolaire 2015-2016, dont le montant s'élève pour les sections et classes sportives à **54 125 €** (voir annexe 1) :

- fonctionnement .....	<b>30 100 €</b>
- professeurs.....	<b>6 500 €</b>
- prestataires extérieurs .....	<b>17 525 €</b>

Il convient également par le présent rapport, de se prononcer :

- sur la reconduction des participations départementales attribuées aux comités départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.), qui assurent un certain nombre de missions de portée départementale,

- et sur l'enveloppe affectée aux manifestations sportives scolaires exceptionnelles.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose la répartition financière suivante :

- comité départemental de l'UNSS .....	<b>30 000 €</b>
- comité départemental de l'USEP .....	<b>7 600 €</b>
- manifestations sportives scolaires exceptionnelles .....	<b>3 000 €</b>

Par ailleurs, lors de la même réunion, l'Assemblée départementale a délibéré en faveur d'une nouvelle **politique spécifique pour la natation scolaire** s'adressant aux élèves de 6ème des collèges publics et privés sur la base de 10 séances par an. Dans ce cadre, le Conseil Départemental finance, sur justificatif des dépenses réellement engagées :

- les entrées aux structures aquatiques,
- et un forfait de 375 € pour le transport en bus par classe, si nécessaire.

Le tableau récapitulatif des dépenses théoriques relatives à cette politique pour l'année scolaire 2015-2016 est présenté en annexe 2.

A ce titre, Monsieur le Président propose de ratifier une enveloppe de **83 127 €**.

#### **4- Sport de haut niveau**

Dans le domaine du **soutien aux clubs de haut niveau** Monsieur le Président propose, pour cet exercice 2016, de reconduire les critères financiers de cette politique. Les montants de référence des subventions de fonctionnement pouvant être accordées, suivant les disciplines et niveaux sont détaillés en annexe 3.

Ainsi, compte tenu de la situation des clubs tarn-et-garonnais éligibles au titre de cette politique pour la saison 2015-2016, le montant global du crédit à ratifier sur la ligne budgétaire correspondante s'élève à **511 527 €**, réparti comme suit :

#### **RUGBY**

- Pro D2 .....	<b>129 625 €</b>
- Fédérale 1 .....	<b>64 812 €</b>
- Fédérale 2 .....	<b>64 854 €</b>
- Fédérale 3 .....	<b>16 235 €</b>

#### **FOOTBALL**

- Division d'Honneur .....	<b>21 250 €</b>
- Division d'Honneur Régional .....	<b>64 940 €</b>

#### **BASKET, VOLLEY, HANDBALL**

- Pré-nationale .....	<b>24 351 €</b>
-----------------------	-----------------

#### **CYCLISME**

- Nationale 1 et Pôle Espoirs .....	<b>42 500 €</b>
- Nationale 2 .....	<b>34 850 €</b>

#### **NATATION**

- dans les 10 premiers clubs Français .....	<b>31 875 €</b>
---	-----------------

## ATHLETISME

- Nationale 2 ..... **16 235 €**

Pour ce qui concerne **l'aide aux sportifs de haut niveau**, comme les années précédentes, l'instruction des dossiers sera orientée vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau. A cet effet, Monsieur le Président propose une autorisation d'engagement de **15 000 €** pour 2016.

Ainsi, dans le but de mener à bien les diverses actions de cette politique sportive départementale, qui s'étend bien au-delà des compétences obligatoires dévolues aux Départements, Monsieur le Président propose de ratifier les crédits nécessaires au budget 2016, dont le montant total s'élève à **1 200 417 €**.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Décide de reconduire pour l'exercice 2016, la convention conclue avec le Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- Décide de reconduire l'accompagnement du Conseil Départemental au Mouvement Sportif dans sa pluralité, pour les actions suivantes :

### ***Sport pour tous***

- fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs ..... 284 997 €
- acquisition de tenues de sport avec le logo du Conseil Départemental ..... 81 441 €

### ***Loisirs des jeunes***

- opération « loisirs-été » ..... 22 500,00 €

### ***Sport scolaire***

- comité départemental de l'UNSS .....	30 000 €
- comité départemental de l'USEP .....	7 600 €
- manifestations sportives scolaires exceptionnelles .....	3 000 €

### ***Sport de haut niveau***

- Fixe comme suit la répartition et les bénéficiaires, par discipline sportive de l'enveloppe globale de 511 527 € pour le soutien au fonctionnement des clubs de haut niveau :

#### **RUGBY**

- Pro D2 .....	129 625 €
<i>USM</i>	
- Fédérale 1 .....	64 812 €
<i>Avenir Valencien</i>	
- Fédérale 2 (32 427 € par club).....	64 854 €
<i>Racing Montauban</i>	
<i>Cercle Athlétique Castelsarrasinois</i>	
- Fédérale 3 .....	16 235 €
<i>Sporting club Nègrepelissien</i>	

#### **FOOTBALL**

- Division d'Honneur .....	21 250 €
<i>Entente Golfech/St Paul</i>	
- Division d'Honneur Régional (16 235 € par club).....	64 940 €
<i>Montauban Football Club féminin</i>	
<i>Montauban Football Club Tarn-et-Garonne</i>	
<i>Sporting Club Lafrançaise football féminin</i>	
<i>A. AM. Grisolles</i>	

#### **BASKET, VOLLEY, HANDBALL**

- Pré-nationale (8 117 € par club).....	24 351 €
<i>USM handball</i>	
<i>Montauban Basket club</i>	
<i>Montauban Volley-Ball 82</i>	

## CYCLISME

- Nationale 1 et Pôle Espoirs .....	42 500 €
<i>C A Castelsarrasinois</i>	
- Nationale 2 .....	34 850 €
<i>Union Sportive Montalbanaise</i>	

## NATATION

- dans les 10 premiers clubs Français .....	31 875 €
<i>Montauban Natation 82 (8ème)</i>	

## ATHLETISME

- Nationale 2 .....	16 235 €
<i>Montauban Athlétisme</i>	

### ***Sportifs de haut niveau***

- enveloppe 2016 ..... 15 000 €
- Approuve les autorisations d'engagement et la ratification des crédits suivants :
  - . 284 997 € pour le développement du sport pour tous (fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs)  
avec une autorisation d'engagement 2016 de 280 000 €,  
 (260 000 € au titre de l'AE 2016, et 24 997 € au titre des AE antérieures)  
 (*Article 65746, Sous-Fonction 32*),
  - . 22 500 € pour le soutien aux loisirs des jeunes,  
 (*Article 65748, Sous-Fonction 33*),
  - . 30 000 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'UNSS,  
 (*Article 657422, Sous-Fonction 221*),
  - . 7 600 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'USEP,  
 (*Article 657422, Sous-Fonction 21*),
  - . 3 000 € pour les subventions aux associations sportives pour  
 l'organisation des manifestations sportives scolaires exceptionnelles,  
 (*Article 67457, Sous-Fonction 221*),
  - . 83 127 € pour la natation scolaire en collège,  
 (*Article 655113, Sous Fonction 221 NASC*),

- . 30 100 € pour le fonctionnement des sections sportives des collèges,  
(Article 655113, Sous Fonction 221),
- . 6 500 € pour la rémunération du personnel intervenant dans les sections sportives des collèges,  
(Article 6218, Sous Fonction 221),
- . 17 525 € pour la rémunération des prestataires extérieurs des sections sportives des collèges,  
(Article 6288, Sous Fonction 221),
- . 511 527 € pour le soutien aux clubs de haut niveau,  
(Article 65747, Sous-Fonction 32),
- . 15 000 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau,  
(Article 657411, Sous Fonction 32),
- . 81 441 € pour publicité, publications et acquisition de tenues sportives,  
(Article 6238, Sous-Fonction 32)
- . 60 000 € pour publicité, publications et achats de billets  
(Article 6232, Sous-Fonction 32)
- . 4 500 € pour la Fête des sports (organisation),  
(Article 62321, Sous-Fonction 32)
- . 1 500 € pour la Fête des sports (locations mobilières),  
(Article 6135, Sous-Fonction 32)
- . 41 100 € pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles, avec une autorisation d'engagement 2016 de 40 000 € (35 000 € au titre de l'AE 2016 et 6 100 € au titre de l' AE 2015)  
(Article 67453, Sous-Fonction 32).

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC